

UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

African Union - Pan African Veterinary Vaccine Centre
AU-PANVAC

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Organisation mondiale
de la santé animale

Financé par
l'Union Européenne

Programme Panafricain pour l'éradication de la PPR

Coordonné par le Secrétariat panafricain de la PPR (PAPS)

LE DÉFI: POURQUOI LA PPR EST IMPORTANTE

La Peste des Petits Ruminants (PPR), connue sous le nom de « peste des moutons et des chèvres », est l'une des maladies animales transfrontalières les plus dévastatrices en Afrique. Elle menace plus de 300 millions d'animaux dans le monde, en particulier les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes qui dépendent de l'élevage pour leur subsistance.

Chaque année, la PPR entraîne des pertes économiques directes considérables en Afrique et représente une part importante du fardeau mondial de cette maladie. Dans les zones touchées par des flambées épidémiques, la mortalité au sein des troupeaux peut être extrêmement élevée. Pour les ménages vulnérables qui dépendent des petits ruminants pour leurs revenus, leur alimentation et leur épargne, l'impact peut réduire significativement leurs revenus annuels, aggravant ainsi la pauvreté et fragilisant les moyens de subsistance.

Qui en souffre le plus ?

- Les petits éleveurs perdent leurs actifs productifs du jour au lendemain
- Les femmes et les jeunes perdent des opportunités de revenus
- Les familles font face à l'insécurité alimentaire
- Les régions perdent l'accès aux marchés et au commerce
- La communauté internationale peut faire face à des pressions accrues liées à l'insécurité et aux migrations

Objectifs du Programme d'éradication de la PPR

Programme

Le Programme panafricain d'éradication de la PPR vise à transformer les systèmes de production des petits ruminants en Afrique et à éliminer la maladie d'ici 2030.

Objectif global

Contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la résilience des communautés dépendantes de l'élevage en Afrique en éradiquant la PPR et en améliorant la santé des petits ruminants.

Objectifs spécifiques

- Éliminer définitivement la PPR en Afrique d'ici 2030, conformément aux engagements continentaux et mondiaux.
- Protéger et sécuriser les moyens de subsistance des éleveurs en préservant leurs troupeaux de moutons et de chèvres.
- Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une production animale plus stable et résiliente.
- Soutenir et développer le commerce du bétail et des produits animaux aux niveaux national, régional et continental.
- Accroître la résilience des communautés rurales face aux chocs économiques, climatiques et sanitaires liés aux maladies animales.
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment en matière de prospérité partagée, de transformation agricole et de commerce intra-africain.





Résultats attendus

- Des communautés dépendantes de l'élevage plus résilientes avec des moyens de subsistance sécurisés;
- Une sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcée dans les zones rurales africaines
- Des millions d'Africains libérés des pertes liées aux maladies évitables et à la pauvreté
- Un commerce régional et une croissance économique renforcés grâce au statut sanitaire indemne de maladie
- Un leadership africain renforcé dans les initiatives mondiales d'éradication des maladies

VISION 2030 : UNE AFRIQUE SANS PPR

L'Afrique s'est engagée à éradiquer la PPR d'ici 2030 grâce à des interventions régionales coordonnées et harmonisées.

Le succès nécessite :

- Solidarité régionale : Un engagement partagé et un financement prévisible dans toutes les régions.
- Participation communautaire : Des agriculteurs et leaders locaux impliqués dans la vaccination et la surveillance.
- Harmonisation transfrontalière : Des méthodes de contrôle de la maladie alignées entre pays.
- Volonté politique durable : Une priorité accordée par les gouvernements et des partenariats techniques solides.
- Innovation continue : Des stratégies adaptatives répondant aux évolutions épidémiologiques.
- Soutien international : L'éradication de la PPR constitue un bien public mondial nécessitant un soutien global.

GROUPES BÉNÉFICIAIRES : QUI BÉNÉFICIE DE L'ÉRADICATION DE LA PPR ?

Bénéficiaires principaux

- Petits éleveurs de bétail
- Femmes et jeunes dans l'agriculture
- Communautés pastorales vulnérables

Bénéficiaires secondaires

- Gouvernements et institutions nationales
- Secteur privé et acteurs économiques
- Communauté régionale et internationale



APPROCHE STRATÉGIQUE : COMMENT NOUS PROCÉDONS



Le Programme panafricain de contrôle et d'éradication de la PPR (2023-2030) repose sur une stratégie globale articulée autour de sept piliers.

1. ***Campagnes massives de vaccination***
 - Assurer la qualité des vaccins produits par les laboratoires de référence régionaux
 - Réduire l'utilisation de vaccins de qualité inférieure
 - Renforcer l'efficacité des laboratoires producteurs de vaccins grâce au renforcement des capacités
 - Atteindre plus de 70 % de couverture vaccinale dans les zones endémiques
 - Atteindre les communautés pastorales et éloignées
 - Mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables pour les vaccins
2. ***Renforcement des systèmes de surveillance***
 - Réseaux de laboratoires de diagnostic à travers l'Afrique
 - Systèmes d'alerte précoce pour la détection des maladies
 - Protocoles de réponse rapide
3. ***Zones de protection transfrontalières***
 - Le long des corridors prioritaires (IGAD, SADC, Afrique de l'Ouest)
 - Contrôle coordonné dans les routes de transhumance à haut risque
 - Facilitation du commerce dans les zones indemnes de maladies
4. ***Renforcement des capacités***
 - Renforcement des services vétérinaires, formation et équipements
 - Développement des compétences en épidémiologie et en laboratoire
 - Transfert durable des compétences aux équipes nationales
5. ***Partenariats public-privé***
 - Implication des vétérinaires privés et des acteurs pharmaceutiques
 - Modèles de distribution de vaccins basés sur le marché
 - Responsabilité partagée dans le contrôle des maladies
6. ***Engagement communautaire***
 - Programmes de sensibilisation et de formation des éleveurs
 - Renforcement du rôle des agents de santé animale communautaires
 - Participation des communautés à la surveillance
7. ***Mobilisation des financements***
 - Financement de l'Union européenne
 - Modèles innovants de financement
 - Allocation prévisible des ressources jusqu'en 2030

RÉSULTATS CLÉS ET IMPACTS (2025)

1. ***Le PAPS au cœur de l'éradication de la PPR***
 - Secrétariat panafricain de la PPR pleinement opérationnel
 - Centre continental de coordination hébergé par UA-BIRA
 - Pilier central de l'effort africain d'éradication de la PPR

2. ***Gouvernance et coordination***
 - 4 coordinateurs régionaux PPR intégrés dans les Communautés économiques régionales (CER)
 - Plateformes continentales, régionales et nationales fonctionnelles
 - Groupe consultatif continental établi

3. ***Stratégie et planification***
 - Plus de 14 pays soutenus pour mettre à jour ou valider leurs plans stratégiques nationaux
 - Stratégies régionales PPR avancées à travers l'Afrique
 - Planification harmonisée alignée sur les objectifs mondiaux

4. ***Impact fondé sur les données***
 - Plus de 30 pays évalués avec l'outil PMAT
 - Les données orientent la surveillance, la vaccination et les investissements
 - Amélioration du suivi des performances

5. ***Vaccination et surveillance basées sur les risques***
 - Systèmes épidémiologiques prioritaires identifiés (Mano River, lac Tchad, zone tampon SADC)
 - Cadre stratégique continental de vaccination développé
 - Modèles de vaccination ciblés et budgétisés prêts à être déployés

6. ***Vers une Afrique sans PPR***
 - Pays progressant vers le statut indemne de PPR reconnu par l'OMSA
 - Renforcement des systèmes de surveillance et des laboratoires
 - Bases posées pour accélérer les actions dans le cadre du programme PPR2

L'éradication de la PPR contribue directement à plusieurs objectifs :

- ODD 1 : Protection des revenus ruraux
- ODD 2 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- ODD 5 : Autonomisation des femmes
- ODD 8 : Création d'emplois décents
- ODD 15 : Approche One Health
- Agenda 2063 : transformation agricole, sécurité alimentaire et prospérité partagée en Afrique.

APPEL À L'ACTION

Ensemble, nous pouvons éradiquer la PPR d'ici 2030.

- Gouvernements : investir dans les systèmes vétérinaires
- Éleveurs : participer à la vaccination et à la surveillance
- Partenaires : maintenir le soutien technique et financier
- Secteur privé : renforcer la prestation de services
- Citoyens : promouvoir la santé animale

RÔLE DES COORDINATEURS RÉGIONAUX PPR

Les coordinateurs régionaux de la PPR sont des acteurs clés dans la mise en œuvre du programme panafricain d'éradication de la PPR. Ils assurent la coordination entre les pays, les institutions régionales et le niveau continental.

Leurs rôles principaux :

- Coordonner les stratégies nationales au niveau régional
- Harmoniser les plans d'éradication entre les pays
- Faciliter la coopération transfrontalière
- Fournir un appui technique aux États membres
- Suivre les progrès régionaux
- Assurer la liaison entre les pays, les CER et UA-BIRA
- Soutenir la mobilisation des ressources
- Capitaliser et partager les bonnes pratiques

Rejoignez le mouvement pour une Afrique sans PPR.

RÉGIONS COORDONNÉES

Les coordinateurs régionaux couvrent les principales régions africaines à travers les Communautés économiques régionales (CER) :

- CEDEAO – Afrique de l'Ouest
- CEEAC – Afrique centrale
- IGAD / EAC – Afrique de l'Est
- SADC – Afrique australe

Chaque région adapte la stratégie PPR aux réalités locales : transhumance, commerce, climat et sécurité.

RÔLE DES PARTENAIRES CLÉS

Partenaires Clés

- **FAO –** opérations de terrain et assistance technique
- **OMSA –** normes internationales et reconnaissance sanitaire
- **UA-BIRA –** coordination continentale
- **AU-PANVAC –** assurance qualité des vaccins
- **Union Européenne –** financement et soutien au programme

RÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne est l'un des principaux partenaires stratégiques du Programme panafricain d'éradication de la PPR.

Son rôle clé comprend :

- Le financement des programmes continentaux et régionaux de lutte contre la PPR.

D'ici 2030, nous pouvons construire une Afrique sans PPR. Rejoignez l'effort continental.

Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
PO Box 30786-00100 Nairobi, Kenya
Tel: +254 (20) 3674 000
Email: *ibar.office@au-ibar.org*
Website: *www.au-ibar.org*